

Johnny Hallyday et le Diable : autopsie d'une légende sulfureuse



Le montage circule depuis des années sur les réseaux sociaux et les forums. On y voit Johnny Hallyday, caméra allumée, affirmer converser avec le Diable « tous les jours », préciser que ce n'est pas une boutade, puis expliquer que l'immatriculation de sa voiture, JH 666, n'est pas un hasard. Vient enfin la « confidence » : il aurait signé un pacte pour se renouveler et irait en Enfer. Le tout est souvent accompagné d'un titre de chanson, « Je suis le fils de Lucifer », et d'une conclusion assénée sur le ton de la révélation : les stars ont « presque toutes signé », et le public applaudit.

Le procédé est efficace : des phrases courtes, un visage familier, un chiffre chargé de symboles. Reste à savoir ce qui, dans ce récit, relève du document, de la rumeur ou du montage. Nous avons remonté la piste.

Ce que l'on peut réellement vérifier

Le fait le plus solide est aussi le moins spectaculaire. Le pacte n'apparaît pas dans une déclaration filmée de l'artiste, mais dans un **témoignage rapporté** : en octobre 2018, dans l'émission « Radio Brunet » sur RMC, le journaliste François Jouffa, présenté comme un proche du chanteur, affirme que celui-ci lui a confié, « le plus sérieusement du monde », avoir signé un pacte avec le diable. L'extrait a ensuite été repris en boucle par des sites de tonalité religieuse ou complotiste.

« Signé un pacte avec le diable et qu'il irait en enfer » — propos attribués à Johnny Hallyday par le journaliste François Jouffa, RMC, 19 octobre 2018

Le chanteur étant décédé le 5 décembre 2017, à Marnes-la-Coquette, ces propos ne peuvent ni être confirmés ni être démentis par l'intéressé. C'est le premier point à retenir : nous sommes face à une parole rapportée, sans enregistrement d'origine connu, dans le cadre d'une conversation privée dont personne ne peut fixer le ton (confidence sérieuse, plaisanterie, provocation de vieux routier du rock).

Quant à la phrase « Je converse avec le diable tous les jours », elle circule sur des forums depuis au moins fin 2018, sous forme d'extrait vidéo dont nous n'avons pas pu retrouver la source primaire : ni émission, ni date, ni contexte d'enregistrement. Même constat pour la plaque « JH 666 » : nous n'avons trouvé aucun document, photographie authentifiée ou témoignage vérifiable l'établissant. Enfin, aucune trace d'une chanson intitulée « Je suis le fils de Lucifer » dans la discographie de l'artiste n'a émergé de nos recherches. Ces trois éléments doivent donc être

considérés comme **non établis**.

Le contexte : un album posthume et une chanson troublante

Ce qui a donné une seconde vie à la rumeur, c'est la sortie en octobre 2018 de l'album posthume « Mon pays c'est l'amour », dont le premier titre s'intitule « J'en parlerai au diable ». Le texte y évoque un jour où il faudra répondre de ses actes, « respecter le pacte » et s'asseoir à la table du diable pour dire sa vérité. Pour les partisans de la thèse diabolique, c'est un aveu ; pour d'autres, c'est un bilan de vie, écrit par un homme gravement malade, qui joue avec une figure poétique classique.

Le diable n'était d'ailleurs pas un inconnu dans l'œuvre : un titre comme « Un diable entouré d'anges » figurait déjà sur l'album « À partir de maintenant... » en 1980. Le motif est ancien, et surtout *littéraire*.

666 : un nombre qui fait le travail à votre place

Le nombre 666 est le « nombre de la Bête » du chapitre 13 de l'Apocalypse. Certains manuscrits très anciens donnent d'ailleurs 616, ce qui rappelle que l'exégèse de ce chiffre est loin d'être figée. Aujourd'hui, 666 est devenu un signe de reconnaissance de la culture hard rock et métal, brandi par des artistes qui n'y voient qu'un accessoire de scène.

Un site militant catholique-traditionaliste affirme que Johnny Hallyday aurait fait tatouer ce nombre dans ses dernières années, source à manier avec prudence tant sa grille de lecture est ouvertement religieuse. Même en admettant le fait, il ne prouverait qu'une chose : l'usage d'un symbole provocateur par un chanteur de rock, dans une tradition qui remonte aux années 1970.

Faust, Robert Johnson et Paganini : la longue histoire du pacte

Le « pacte avec le Diable » n'est pas né avec le rock. La légende de Faust, fixée en Allemagne à la Renaissance, en est l'archétype. Au XVIII^e siècle, le violoniste Giuseppe Tartini raconte avoir rêvé que le Diable lui jouait une sonate, qu'il tenta ensuite de retranscrire dans sa « Sonate du Diable ». Au XIX^e, Niccolò Paganini, dont la virtuosité stupéfiait, fut soupçonné de sorcellerie. Au XX^e siècle, le bluesman Robert Johnson héritera de la légende d'une âme vendue à un carrefour du Mississippi.

Le schéma est toujours le même : un talent jugé « trop grand » ou un renouvellement « trop soudain » appelle une explication surnaturelle. La légende dit moins de l'artiste que de la difficulté du public à accepter le travail, le hasard et le génie comme causes suffisantes.

Le rock, ou l'art de soigner sa part d'ombre

Le rock a fait du sulfureux un fonds de commerce. Black Sabbath a bâti son identité sur l'imagerie occulte, et le geste des « cornes », popularisé dans le métal par Ronnie James Dio, est devenu le salut de tout un public, sans aucune portée religieuse pour la plupart de ceux qui le font. Dans ce contexte, un chanteur qui laisse planer un doute sur ses fréquentations infernales pratique une forme de *storytelling* : la rumeur entretient le mythe, et le mythe nourrit les ventes.

Chez Hallyday, figure du rock français élevé au rang d'institution nationale, ce jeu avec l'ombre s'inscrivait dans un personnage construit depuis les années 1960 : le rebelle, le motard, le survivant.

Analyse critique : pourquoi la thèse du pacte séduit

Trois mécanismes expliquent l'efficacité du récit. Le premier est l'**apophénie**, cette tendance à relier entre eux des

éléments sans rapport (un chiffre, une chanson, une confidence) pour en faire un système. Le deuxième est le **biais de confirmation** : une fois la thèse admise, chaque titre de chanson ou chaque geste scénique devient une « preuve ». Le troisième est la **relecture posthume** : une chanson enregistrée par un homme conscient de sa fin prochaine est lue à la lumière de sa mort, ce qui charge chaque mot d'un sens supplémentaire.

Quant à l'affirmation finale, « ils ont presque tous signé », elle est **infalsifiable** : aucune preuve ne peut la contredire, puisque l'absence de pacte serait interprétée comme un secret bien gardé. C'est le signe classique d'un raisonnement conspirationniste, qui ne s'appuie sur aucun fait précis mais sur une conviction. Elle occulte en outre un biais de survie : on cite les artistes qui ont réussi, jamais ceux qui auraient « signé » sans rien obtenir.

Enfin, une question déontologique : la parole du témoin est rapportée, l'artiste est mort, et le montage viral ne fournit ni date, ni source, ni contexte. Prêter à un défunt des propos non vérifiables pour en faire l'exemple d'un système occulte relève davantage de la rhétorique que de l'enquête.

Ce qu'il faut retenir

Un témoignage de seconde main, diffusé sur RMC en 2018, prête à Johnny Hallyday des confidences sur un pacte avec le diable. Une chanson posthume au titre évocateur a relancé le débat. Le reste du dossier (dialogue quotidien filmé, plaque « JH 666 », chanson « Je suis le fils de Lucifer ») n'est, à ce stade, étayé par aucune source primaire que nous ayons pu retrouver. L'histoire est fascinante, mais elle appartient au domaine du folklore contemporain plus qu'à celui des faits établis.

Satanisme - 29 septembre 2026 - Wakonda - CC BY 2.5